

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un chef de projets développement durable (F/H)
au Département du BATII de Nantes Métropole**

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département du BATII de Nantes Métropole, un emploi de chef de projet développement durable va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Garantir la déclinaison des objectifs de développement durable pour le patrimoine bâti par le pilotage de projets d'investissements (budget de 1,5 Millions d'euros par an) et l'accompagnement des acteurs concourant à la transition énergétique et écologique

Décide,

Article 1 : L'emploi de chef de projet développement durable au Département du BATII est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

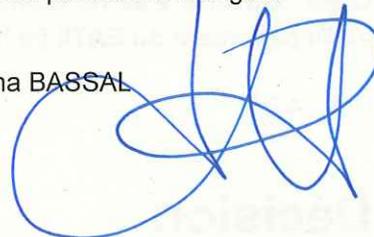
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
02 JUIL. 2024

Fait à Nantes, le **27 JUIN 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240627-2024_497DEC-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024